



## Séance du Conseil Municipal du 8 juillet 2022

Le huit juillet deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire publique, en maire de Saint-Valery-sur-Somme, sous la présidence de Monsieur Daniel Chareyron, Maire de Saint-Valery-sur-Somme.

### ■ Etat des présences :

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de :

Patrick Hagnéré, absent excusé ayant donné procuration à Anne Sauvé,  
Marie-Hélène Deneuille, absente excusée ayant donné procuration à Josiane Paléro,  
Thelma Delebarre, absente excusée ayant donné procuration à Francis Eynard  
Jacqueline Becquet, absente excusée.

### ■ Secrétariat de séance :

Clémence Froissant-Senlis a été élue secrétaire de séance.

### ■ Approbation du compte rendu de la dernière séance :

Le compte rendu du conseil municipal en date du 11 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

### ■ Remarques diverses

Néant

### ■ Décisions prises depuis la dernière séance de Conseil Municipal :

Dans le cadre de la délibération en date du 9 novembre 2020, donnant délégations au Maire par le Conseil Municipal, il signale :

- Avoir signé la proposition de la Société V3D Concept pour une mission de maîtrise d'œuvre globale pour un montant de 25 485,09 €HT pour la mission eaux usées et eau potable et 6 903,15€HT pour la mission eaux pluviales par délégation de la CABS pour les travaux de réhabilitation des réseaux rue Jean de Bailleul, place Joffre, rue de Ponthieu,
- Avoir vendu à la commune d'Athies (80200), 20 jardinières au prix unitaire de 50€ soit pour un montant total de 1 000 €,
- Avoir vendu à EURL Tours Automobiles/Depann80, une benne à ordures ménagères pour 1 300€, un Goupil pour 1200€ et un Renault Kangoo pour épave, soit un total de 2500 €,
- Avoir sollicité Maître Jean-Marc QUENNEHEN, avocat à Amiens pour représenter la commune dans le cadre de la requête de la Société PORTMAN sollicitant une expertise judiciaire auprès du Tribunal Administratif

## 1-Versement de subventions de fonctionnement aux associations locales (2022-31)

Monsieur le Maire et Madame Sauv , Adjointe au Maire, pr sentent la proposition de r partition des subventions  tablie par la commission ad hoc qui s' st r unie   ce sujet.

Apr s en avoir d lib r , Le Conseil Municipal d cide,   l'unanimit 

- de verser aux associations les subventions reprises dans le tableau ci-dessous pour un montant total de 48 154  , sous r serve qu'elles aient fourni l'ensemble de justificatifs demand s pour le versement de celles-ci (*dossier complet,  l ments comptables, corrobor s par les relev s de comptes, les  l ments actifs et passifs de l'association  tablis par l' tablissement bancaire, ainsi que les proc s-verbaux des assembl es g n rales   jour etc.*)
- d'autoriser Monsieur le Maire   signer tout acte ou   entreprendre toute d marche afin de concourir   l' xecution de la pr sente d lib ration.

*Les pr sidents d'associations et membres des bureaux ne prennent pas part aux votes correspondant aux versements des subventions attribu es aux associations o  ils si gent.*

| Associations   | Subvention 2022 |
|--|-----------------|
| Association les Amis des Orgues de l'Eglise                              | 350             |
| Association Secours Catholique   | 350             |
| Association AAE Estreboeuf F d ration fran aise de tir                   | 500             |
| Amicale des Sapeurs-Pompiers   | 650             |
| Association FCV  | 6000            |
| Association Mod lisme 80230  | 250             |
| AFN - UNC  | 350             |
| Club des A n s   | 400             |
| Association Education Populaire - Notre Dame                             | 500             |
| Association du Jumelage de Battle  | 1100            |
| Association 3 D en Baie  | 1600            |
| Mouette et Chansons  | 200             |
| Association Histoire et Arch ologie                                      | 700             |
| Association pour la Sauvegarde de la Chapelle St Valery, dite des Marins | 500             |
| Association Gym D tente  | 230             |
| Association Cano  Kayak de Mer   | 1300            |
| Administrateur F d ral de la FNATH                                       | 100             |
| Association de Chasse DPM  | 924             |
| Association Tennis Club Val ricain                                       | 800             |
| Association de Chasse  | 500             |
| Association Somme II   | 500             |
| Association Herbarium  | 2000            |
| Association Groupement d'Int r t Cyn g tique                             | 100             |
| Amicale des Agents Hospitaliers  | 500             |
| Association des Parents d'El ves de l'Ecole Manessier/Corderies          | 500             |
| GEMEL  | 500             |
| Association Ecrivoires   | 500             |

|   |      |
|---|------|
| La Troupe Solilès                                 | 8000 |
| Boxe Valéricaine                                  | 500  |
| Clique des Sapeurs-Pompiers                       | 600  |
| Escalade Baie de Somme                            | 700  |
| USEP Ecole Manessier Corderie                     | 500  |
| Stratège valéricain                               | 200  |
| Rock Marin  | 2500 |
| Association Les amis du Courtgain de St Valery    | 250  |
| Association AOP Agneau de Prés Salés              | 1000 |
| ACSBS – Chiens sauveteurs                         | 400  |
| Flux Valéricain                                   | 1000 |
| Association des fêtes                             | 5000 |
| Association Jumelage St Valery-Herstelle          | 600  |
| Association St Fiacre                             | 1000 |
| Association du tennis de table                    | 500  |
| Promotion Sport Picardie – Grand Prix de la Somme | 3500 |

## 2- Crèche « Les P'tits Mousses » : subvention complémentaire 2021 (2022-32)

Afin de répondre favorablement à la demande de Mme Carbonnier, Présidente des P'tits Mousses, pour clôturer son exercice 2021 Monsieur le Maire propose de verser une subvention complémentaire de 35000 €

Toutes les explications lui ayant été communiquées, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de fonctionnement supplémentaire de 35000 € à la crèche « Les P'tits Mousses » comme précisé dans l'avenant 4 à la convention initiale entre la commune et l'association des P'tits Mousses signé en 2019.

## 3- Eau potable – projet d'interconnexion – demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie (2022-33)

Monsieur le Maire présente le projet d'interconnexion du réseau d'eau potable valéricain avec le réseau du syndicat de gestion d'eau potable voisin afin de sécuriser notre réseau.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 100 546,39 €HT soit 110 601,03 €TTC (travaux).

Le plan de financement est le suivant :

|   |             |
|---|-------------|
| - Subvention sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie 25%                             | 22 555,60 € |
| - Subvention sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie – solidarité territoriale - 15% | 15 081,96 € |
| - Montant pris en charge par la commune   | 62 908,83 € |
| - TVA   | 10 054,64 € |
|   | -----       |

Total TTC : 110 601,03 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le projet d'interconnexion du réseau d'eau potable de la commune de Saint-Valery-sur-Somme et du réseau d'eau potable du Syndicat des Eaux de Picardie
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et à entreprendre toutes démarches afin de concourir à l'exécution de la présente délibération.

#### 4- Création d'un bâtiment multisports – demande de subventions (2022-34 a et b)

Monsieur le Maire présente le projet de la création d'un bâtiment multisports, route d'Eu à Saint-Valery-sur-Somme. Le projet est aujourd'hui au stade du permis de construire.

D'une surface utile de 306 m<sup>2</sup>, le bâtiment comprend un espace de danse de 100,54 m<sup>2</sup> et une salle de fitness de 98,60 m<sup>2</sup>.

Le coût total du projet est estimé à 771 790 €HT dont les coûts travaux de 598 333 €HT.

Les équipements de la salle de fitness sont estimés à 106 096 €HT.

Soit un coût total HT de 877 886 € ;

L'assiette subventionnable du projet, sollicitée auprès de l'état au titre de la DETR est de 562 990 €HT, la subvention sollicitée est 30% x 562 990 € soit 168 897 € - 19,24% du montant total du projet

La subvention sollicitée auprès du Département de la Somme au titre du soutien aux équipements sportifs est de 34,17% soit 300 000 €.

La subvention sollicitée auprès de la Région Hauts de France au titre des équipements sportifs de proximité est de 26,59% soit 233 411,80 €.

Toutes les explications ayant été donnée, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, (*2 abstentions, Francis Eynard et Thelma Delebarre*)

- d'approuver le projet tel que présenté précédemment,
- d'approuver le montant HT des travaux,
- de charger Monsieur le Maire à solliciter les différentes subventions auprès de l'Etat, du Département de la Somme et de la Région Hauts de France pour le projet présenté pour un total de 702 308,80 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou à entreprendre toute démarche concourant à l'exécution de la présente délibération.

#### 5- Passage à la nomenclature M57 (2022-35)

La M57 devient le référentiel de droit commun à partir de 2024.

C'est explicitement l'objectif fixé par la DGFIP avec la possibilité pour les collectivités de basculer sur cette instruction dès le prochain exercice comptable, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2023 comme il est proposé par le Service de Gestion Comptable Baie de Somme.

Dans ce cadre, la commune basculera au 1<sup>er</sup> janvier/2023 de la nomenclature M14 à la nomenclature M57 abrégée.

Ce changement de nomenclature concernera uniquement le budget principal de la commune.

Les principales nouveautés induites par la M57 sont :

- l'application des nouvelles règles d'amortissement.
- la nécessité d'une dématérialisation totale des actes budgétaires.
- la production ultérieure de nouveaux états financiers regroupant le compte administratif et le compte de gestion, le Compte Financier Unique (CFU).
- la fongibilité partielle des crédits de dépenses (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7,5%.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, oui l'exposé qui précède, à l'unanimité :

- adopte la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- autorise le Maire ou son représentant à mettre en œuvre les procédures nécessaires au changement de nomenclature et à signer tous les documents afférents

**6- Régularisation de l'alignement de la rue de la Croix l'Abbé entre les consorts Desbiendras, consorts Caudron et la commune (2022-36)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la régularisation de l'alignement au début de la rue de Croix l'Abbé et au début de la rue des Canadiens en raison des ventes de la maison des consorts Caudron et d'une parcelle appartenant aux consorts Debiendras.

Ainsi la commune doit extraire de son domaine public :

- La parcelle AD 282 représente une surface de 10m<sup>2</sup> et est cédée aux consorts Desbiendras
- La parcelle AD 283 représente une surface de 4m<sup>2</sup> et est cédée aux consorts Caudron

Une régularisation du domaine public a lieu avec la rétrocession de la parcelle AD 280 d'une surface de 17m<sup>2</sup> à la commune.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- décide de procéder aux échanges des parcelles AD280, AD282 et AD283 tels qu'indiqués ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou à entreprendre toute démarche concourant à l'exécution de la présente délibération.

**7- Retrait de la délibération du 2 avril 2022 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme (2022-37)**

Par délibération du 2 avril 2022, le conseil municipal de Saint-Valery-sur-Somme a approuvé la proposition du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme de modification de ses statuts en restituant la compétence « aménagement, entretien et gestion du camping de Longpré-les-Corps-Saints » à la commune de Longpré-les-Corps-Saints. Or la Sous-Préfecture nous informe que ni la rédaction des statuts approuvés de la CABS, ni la rédaction de la délibération de la CABS définissant l'intérêt communautaire des compétences de celle-ci ne mentionne le camping de Longpré-les-Corps-Saints. C'est pourquoi Monsieur le Sous-Préfet a demandé au Président de la CABS d'abandonner ce projet de modification statutaire et de réfléchir à une refonte globale des statuts de la communauté d'agglomération. En conséquence, Monsieur le Sous-Préfet sollicite de bien vouloir retirer cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à retirer la délibération du 2 avril 2022 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou à entreprendre toute démarche concourant à l'exécution de la présente délibération.

**8-Questions et informations diverses**

Néant

**Remarques des conseillers municipaux**

- ✓ François Vaillant demande qu'une réflexion soit engagée afin de réduire la vitesse des véhicules dans la rue de Neuville prolongée où un piéton a été accidenté ce jour. La commission se penchera sur ce sujet à l'occasion de sa prochaine réunion.

La Secrétaire de Séance



Le Maire

